



## RÉGION ACADEMIQUE OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de région académique  
de l'enseignement supérieur**

### **SRAES**

Mail : [sraes@region-academique-occitanie.fr](mailto:sraes@region-academique-occitanie.fr)

Rectorat de région académique  
31 rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier Cedex 2

### **Arrêté fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie**

**La rectrice de la région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités**

Montpellier, le 1<sup>er</sup>/12/2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, R. 822-2, R. 822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 21 novembre 2025 portant création de la commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 27 novembre 2025 ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1:**

Les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Crous de Toulouse-Occitanie se dérouleront du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique.

## **Article 2 :**

Un collège électoral unique est institué.

## **Article 3 :**

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les listes de candidatures doivent être présentées conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel susvisé.

## **Article 4 :**

Les listes complètes de candidats sont déposées au siège du Crous de Toulouse-Occitanie avant le 14 janvier 2026 à midi (heure de Paris), conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel susvisé, selon les horaires d'ouverture (8h30 – 16h30) à l'adresse suivante :

- 58 rue du Taur, 31000 Toulouse.

## **Article 5 :**

Le Crous de Toulouse-Occitanie met à disposition un poste réservé pour tout électeur ne disposant pas d'un accès à un poste informatique pendant la durée du scrutin et en ayant fait la demande au moins 24 heures avant le début des élections selon les horaires habituels de service à l'adresse suivante :

- Crous de Toulouse-Occitanie – 58, rue du Taur, 31000 Toulouse.

## **Article 6 :**

Le Crous de Toulouse-Occitanie met en place un centre d'assistance téléphonique afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote.

Le centre d'appel est assuré par le Crous de Clermont-Auvergne.

Il est disponible au numéro 09 72 59 65 65 du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 de 9h00 à 17h00 (heures locales).

## **Article 7 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Toulouse-Occitanie et affiché dans ses locaux.

## **Article 8 :**

La directrice générale du Crous de Toulouse-Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice de région académique Occitanie,  
Chancelière des universités  
et par délégation,  
La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation



Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME